



# SAINT BAUZILLE INFOS !

Septembre 2015



Un nouvel incendie sur Saint-Bauzille le 8 août 2015

Notre commune a connu un nouvel incendie de garrigues et bois cet été parti de la propriété à l'abandon de Marcel Rocher, décédé en 2014. Les causes sont en cours d'analyse mais tout indique qu'elles sont accidentelles. L'incendie a parcouru environ 60ha de parcelles privées selon les relevés de l'ONF. Des véhicules et un container d'outils ont été détruits.

## 1. Des moyens importants :

Les moyens impartis à la lutte par les services de l'état ont été très importants et très structurés (200 pompiers, 50 véhicules, 3 canadiens et 2 trackers). Le Commandement des Opérations de Secours et les moyens alloués à la lutte sont intervenus très rapidement.

La municipalité, bien qu'en effectif estival réduit, a réagi rapidement pour soutenir les opérations de secours (ouverture de locaux, gestion de la circulation, évacuation des habitants des écarts puis de Favas). Nous tenons en particulier à remercier les Maires et services des communes de Buzignargues et Montaud et avons une pensée navrée pour les convives du mariage de Christelle TORDJMAN et Elvis ADGRAL qui s'est déroulé en plein chaos.

Le 12 août, nous avons tiré les premières conclusions de cette expérience et élaboré des pistes d'amélioration à apporter à notre action. Elles apparaîtront dans le Plan Communal de Sauvegarde dont la révision était programmée pour cet été avec la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

## 2. Une population sereine :

Les Saint-Bauzillois sont conscients du risque incendie sur leur commune. L'expérience de 2010 a démontré une gestion aigüe des enjeux par les forces de secours. Les habitants savent que la sécurité des personnes prime, puis celle des biens matériels. L'angoisse naturelle que nous ressentons tous à la vue d'un panache de fumée en était diminuée. A l'occasion de la révision du Plan Communal, nous vous distribuerons le document synthétique sur les attitudes à adopter en cas d'incendie ou d'inondation (appelé DICRIM).

L'été s'achève et il a été difficile : Incendie, intempéries ...la commune a subi des dommages une fois encore !

Ces épisodes doivent nous amener à toujours davantage penser prévention, organisation, mobilisation, responsabilité, citoyenneté.

J'ai pu apprécier lors de ces deux crises récentes les attitudes citoyennes d'habitants du village qui ont su proposer leur aide dans ces moments difficiles. L'attitude de ceux qui comprennent que la commune ne peut pas à elle seule tout et tout de suite, que c'est avec l'aide de chacun, aussi minime soit elle, que l'on parviendra à toujours mieux prévenir, alerter, gérer, et réparer.

Quant aux bénévoles du CCFF, je tiens à les remercier et à leur rendre hommage. Ils étaient présents et actifs sur le terrain tout l'après-midi du 08 août pour soutenir les pompiers et ont veillé avec eux toute la nuit. Dans les jours qui ont suivi, ils ont surveillé et éteint nombre de fumerolles et évité ainsi d'importantes reprises de feu. Nous pouvons tous leur être reconnaissants de cet engagement citoyen, cette énergie mise au service de tous dans toutes les situations difficiles que traverse la commune.

Il nous faut travailler tous ensemble pour protéger notre commune des catastrophes naturelles devenues de plus en plus fréquentes .

Pour échanger ensemble sur ce sujet, nous prévoyons une réunion publique le 9 octobre 2015 à 19 heures au foyer communal . Merci d'avance pour votre présence.

F.Matheron

### 3. Une action communale pour nettoyer les terrains incendiés :

La commune a souhaité aider les propriétaires sinistrés dans la mise en place d'un nettoyage mutualisé des terrains incendiés. Une réunion a eu lieu le 20 août 2015 dont le compte-rendu est disponible sur le site communal. La commission environnement est actuellement en phase de recensement des adhésions des propriétaires. Elle étudiera ensuite les modalités de l'intervention d'un prestataire unique pour le nettoyage des terrains (abattage des arbres morts, broyages localisés dans les zones stratégiques).

### 4. Un débroussaillage constant :

A l'automne 2010 et les années suivantes, certains d'entre nous se sont sentis libérés du risque incendie (« c'est bon on en a pour vingt ans d'ici le prochain »). Près du tiers des surfaces parcourues par les flammes a été incendié en 2010 ! Cela signifie que le débroussaillage est une priorité. Et quarante centimètres de broussaille signifient des flammes à 1.2m de hauteur.

La commune a sensibilisé les propriétaires au débroussaillage. Nous avons distribué un livret détaillé et mis en place des bennes à végétaux qui ont connu un succès important. Les prochaines bennes sont prévues. Les élus de la commission environnement sont venus sur le terrain de nombreuses fois pour aider et conseiller les propriétaires ou les rappeler, à la demande de leurs voisins, à leurs obligations.

Nous procéderons en 2016 à la seconde phase avec la visite de personnes assermentées (ONF, DDTM). Le débroussaillage est une obligation légale. A ce titre, un défaut de débroussaillage est passible d'une amende de quatrième ou cinquième classe. Après mise en demeure, le tribunal correctionnel peut condamner le propriétaire à une amende de 30€/m<sup>2</sup> non débroussaillé. Cette peine peut être ajournée avec injonction de débroussailler et le paiement d'une astreinte de 30 à 75€/ha/jour. Le simple départ d'incendie involontaire sur votre terrain sans impliquer d'atteinte aux personnes est passible de **15 000€** d'amende et un an de prison. En violant délibérément votre obligation de débroussaillage, les peines encourues sont doublées. Ainsi, en l'absence de débroussaillage, en cas de départ de feu involontaire qui entraînerait des dommages aux personnes et aux biens, vous êtes passibles de 10 ans de prison et 150 000€ d'amende. Ces peines sont appliquées chaque année par les tribunaux.



### 5. Un traitement des écarts :

La structure urbaine de notre commune est centrée autour du Bourg de Saint Bauzille et du hameau de Favas. Les habitations à l'écart sont particulièrement sensibles au risque incendie. Dans le cadre du Plan Massif Pic Saint Loup de protection de la forêt contre l'incendie, notre commune a approuvé un schéma de débroussaillage des voies communales ouvertes à la circulation et les travaux sont planifiés en Octobre 2015. L'analyse de l'incendie du 8 août souligne la nécessité d'aller plus loin et différentes pistes sont analysées (fermeture à la circulation -à l'exception des riverains- des chemins ruraux du domaine privé de la commune, élargissement du rayon de débroussaillage obligatoire à 100m, nettoyage des dépôts divers constatés depuis 2014).

## 6. Un nouvel outil de gestion de crise : la Réserve Communale de Sécurité Civile

Lors de l'incendie du 8 août ou des intempéries exceptionnelles par leur intensité du 23 août, nombreux ont été les habitants volontaires pour soutenir les moyens de secours, aider les sinistrés ou encore veiller à la sécurité. Ces volontaires doivent être protégés et leur action s'inscrire dans une démarche coordonnée. C'est tout le sens de la mise en place par notre commune d'une **Réserve Communale de Sécurité Civile**. Cet outil a une vision plus globale des risques et un rôle différent et plus large que le Comité Communal Feux de Forêt.



## 7. Un plan de réduction du risque

Le risque nul n'existe pas sur notre commune et elle connaîtra invariablement des départs de feu. Nous pouvons en revanche agir sur leur ampleur et sur les actions à mener pour diminuer la vulnérabilité des constructions.

Un premier plan concerne l'entretien de la coupure verte qui ceinture le versant sud du Puech des Mourgues. A l'automne 2015, un berger, Luc Catapano, fera paître son troupeau jusqu'au printemps. Son activité démarre et il aura besoin du soutien et des encouragements de tous. Sa démarche est remarquable et s'insère dans le respect des autres usages de la garrigue (promenade, chasse). Un débroussaillage mécanique des refus de pâturage sera réalisé.



AGISSONS ENSEMBLE

**Nous vous convions donc à une réunion le vendredi 09 octobre à 19 heures au foyer Communal. Ce moment sera l'occasion de nous faire part de votre ressenti général au cours de l'incendie du 8 août et des intempéries du 23 août. Pour structurer cette réunion, nous vous inviterons à nous faire part des points très spécifiques (problèmes particuliers qui concernent par exemple votre parcelle, ses alentours) en fin de réunion ou par écrit.**

# Un PPRI pour Saint Bauzille !

Les plans de prévention du risque inondation (PPRI) sont des documents de planification qui ont pour objet de délimiter les zones exposées au risque d'inondation ainsi que les zones indirectement exposées à ce risque. Le risque inondation est le croisement de la probabilité de crue et son importance, appelé "Aléa", et de l'enjeu (zone urbanisée à fort enjeu, prairie déserte dont l'inondation n'a pas de conséquence et donc sans enjeu). Les objectifs d'un PPRI sont d'informer la population, de diminuer le risque inondation dans les zones urbanisées existantes, de ne pas créer de nouvelle zone urbanisée soumise à un risque important et de préserver les zones naturelles dont la vocation est d'absorber une partie des débordements. Mr le préfet de l'Hérault a prescrit l'établissement d'un PPRI pour Saint Bauzille de Montmel. Le risque inondation n'est certes pas comparable à certaines communes mais existe (la commune a fait l'objet de 5 arrêtés de catastrophe naturelle "inondation et coulées de boue" depuis 1982). Le prendre en compte, y préparer les habitants concernés et ne pas l'aggraver est donc important.

**Comment consulter le document de travail?** Un document préalable est mis à la disposition du public par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Ce document est consultable en Mairie dans sa version papier. Au cours de cette phase d'association, vous pouvez déjà faire part de vos remarques sur le registre disponible en Mairie ou les transmettre à [ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr). Après une phase d'association et de concertation prenant en compte une première série d'avis des élus ou du public, la phase de consultation débutera ensuite (calendrier prévu fin 2015/début 2016). Vous en serez informés par dépliant dans votre boîte aux lettres. Les services de la préfecture organiseront une réunion publique. Le projet sera enfin soumis à enquête publique, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques formulées, et enfin approuvé.

### Quelles conséquences dès aujourd'hui?

- Depuis l'élaboration du zonage "Aléa Inondation" et son approbation fin 2013, les demandes d'urbanisme tiennent compte du risque inondation.

Depuis le 12 juin 2015, tout vendeur/bailleur a l'obligation d'informer tout acquéreur/locataire du risque potentiel (et ceci quel que soit l'aléa ou le risque de la zone correspondant au bien concerné). Le formulaire IAL prérempli (Information Acquéreur Locataire) est disponible en Mairie (et sur le site communal).

**Etat des risques naturels, miniers et technologiques**  
en application des articles L. 125 - 5 et R. 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 2015-01-884 du 12 juin 2015 mis à jour le 12 juin 2015

Informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse  
code postal ou code Insee: 34242  
commune: Saint-Bauzille de M.

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]  
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels prescrit  oui  non

### Quelles conséquences demain?

Le règlement du PPRI s'imposera au Plan Local d'Urbanisme ; ainsi les règles supplémentaires qu'il apporte viendront s'ajouter à

celles imposées par notre document d'urbanisme. Ainsi, la constructibilité des zones les plus concernées par le risque inondation sera plus encadrée. Par ailleurs, des mesures de prévention et de protection vis à vis du risque inondation, ainsi que des travaux pour réduire la vulnérabilité, pourront être envisagés (à l'échelle d'une habitation ou d'une zone). Enfin, le PPRI ne prend en compte que le risque inondation lié aux cours d'eau cartographiés. La commune mettra en place un zonage d'assainissement pluvial qui analysera l'impact du ruissellement et sa limitation (restriction à l'imperméabilisation des sols ou collecte/stockage éventuel des eaux pluviales en bassin de rétention par exemple).

Les conseillers municipaux de la commission urbanisme se tiennent à votre disposition pour toute présentation du document de travail de la DDTM, interrogation que vous pourriez avoir ou aide dans le remplissage du formulaire d'état des risques naturels (IAL).

## ENVIRONNEMENT:

### l'entretien régulier des cours d'eau

#### Pourquoi entretenir ?

L'entretien régulier contribue à la prévention des inondations. En effet, il permet d'éviter l'aggravation des inondations en assurant, lors de crue, d'une part les bonnes conditions d'écoulement des eaux dans le lit mineur et d'autre part la bonne stabilité des berges.

#### Je suis propriétaire riverain d'un cours d'eau :

Je suis concerné ! La loi m'oblige à procéder à l'entretien régulier du cours d'eau. Ceci même si mon terrain ne touche qu'une rive, auquel cas l'entretien de la moitié du cours d'eau m'incombe, l'autre moitié incombant au propriétaire de l'autre rive.

#### Que dois-je faire ?

L'entretien régulier consiste, de manière périodique, à :

- **enlever tout ce qui peut constituer une obstruction à l'écoulement des eaux** (branches, troncs, bois flottés... appelés embâcles) dont l'accumulation peut former un barrage qui augmente le niveau de l'eau à l'amont, puis risque de céder brutalement en créant une vague dangereuse à l'aval pour les personnes, les voies, les ponts...
- **élaguer ou recéper la végétation des berges sans dessoucher** ni détruire la végétation afin de ne pas déstabiliser les berges
- **faucarder ( c'est-à-dire faucher les végétaux aquatiques) et enlever la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau** , autrement dit enlever ce qui freine l'écoulement des eaux.

#### Dois-je déposer une autorisation ?

Non, il n'y a pas de formulaire à remplir ou d'autorisation à avoir.

#### Fossé, ravine ou cours d'eau ?

Avec nos ruisseaux temporaires, il est souvent difficile de distinguer l'un de l'autre ! Et ce n'est pas lorsque le lit du ruisseau a été recalibré ou artificialisé qu'il n'est plus un cours d'eau ! La carte des ruisseaux est disponible en Mairie en cas de doute.

#### Puis-je aller plus loin que l'entretien régulier ?

Non, il m'est interdit de :

- Curer le lit d'un cours d'eau, en modifier le tracé, ce qui aggraverait la situation en aval
- Endiguer, consolider les berges, buser le lit d'un cours d'eau, ce qui modifierait l'écoulement naturel
- Eliminer la végétation des berges, ce qui déstabiliserait les berges et augmenterait l'érosion.

#### Que dois-je faire en cas de défaillance d'entretien en amont ou en aval de mon terrain ?

Vous pouvez dans un premier temps discuter avec votre voisin pour le convaincre de l'intérêt de cet entretien et de l'obligation qui lui incombe s'il s'agit d'un cours d'eau. Dans un second temps, vous pouvez le signaler en Mairie. En cas de carence du propriétaire et après mise en demeure, la commune pourra pourvoir à l'entretien régulier aux frais du propriétaire.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rappelons pour les nouveaux arrivants que la bibliothèque est un service municipal gratuit animé par une équipe de bénévoles.

L'accueil des classes a lieu le mardi et des séances de contes et lectures seront proposées aux plus petits, de 16h à 17h, certains mercredis (14 et 28 octobre, et 25 novembre ...).

L'atelier kirigami pour adultes reprend chaque dernier mardi du mois de 16h à 17h30.

La médiathèque départementale a proposé aux bibliothèques de son réseau, dont la nôtre, un accès aux ressources en ligne et pour les adhérents de ces bibliothèques un accès en direct de leur domicile. C'est une opportunité pour nous tous d'avoir un accès numérique à la lecture de la presse, à des ressources d'autoformation (à l'outil numérique, aux langues, orthographe), au soutien scolaire et à la préparation du code de la route. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous à la bibliothèque fin octobre.

Dès octobre nous ferons de nouveaux achats, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.



## ANIMATIONS

Feu de la Saint Jean :



Comme chaque année, ce fut une soirée conviviale et festive. Baptême du feu pour certains, sauts traditionnels pour d'autres, tous se sont régalés. Après les émotions petits et grands ont savouré l'incontournable saucisse grillée.



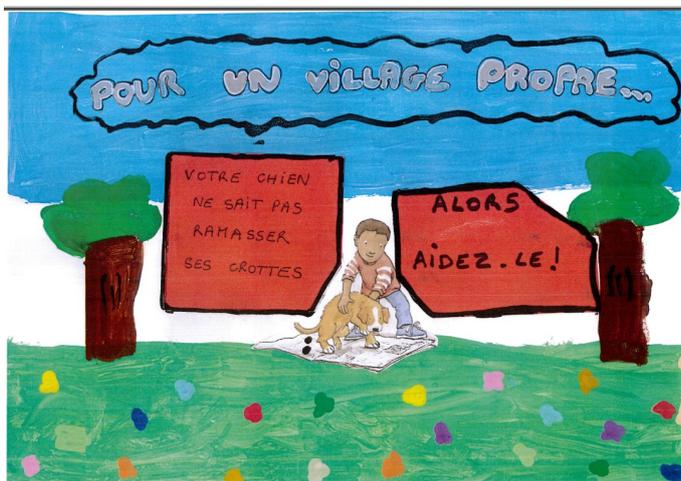
## ANIMATIONS (suite)

Fête du 14 juillet :

Il fallait être courageux pour participer, ce caniculaire 13 juillet après-midi, au concours de pétanque organisé au profit de l'association « Rêves ». Cinquante euros ont été remis à ses représentants.

Bravo à Brice Peyrière et Jérôme Cayla, heureux vainqueurs de ce premier concours.

Les festivités se sont poursuivies par un apéritif dînatoire au cours duquel le collage de Charline Seyed a été choisi dans le cadre du concours « Crottes alors !!! ».



## COMMISSION CADRE DE VIE

La campagne de **stérilisation des chats errants** (17 stérilisés) se poursuit, notamment Impasse du Mistral et Serre de Jeannou. D'autres quartiers concernés par la capture seront informés préalablement, n'hésitez pas à nous contacter pour demander une intervention (06 22 12 24 79).

Un grand merci à Laure qui, par ses arrosages réguliers, a permis à nos **jardinières** de traverser la canicule et d'être aussi belles pour cette rentrée.

Dès le printemps prochain (budget oblige!), nous continuerons à fleurir le village.

D'ici là, concentrons nous sur la **propreté** de nos rues et en particulier, les zones autour des containers (verre, papier...) et près du boulodrome. Ne déposez pas vos encombrants dans le village mais attendez la déchetterie mobile.

## Dates déchetterie mobile

- 25 et 26 septembre
- 23 et 24 octobre
- 27 et 28 novembre

## Collectes solidaires

Poursuivons nos efforts en collectant bouchons, stylos, feutres usagés. Ces petits gestes peuvent avoir de grands effets (réalisation de rêves d'enfants malades, fauteuil handicapé, recyclage).

## CCAS

Le CCAS s'associe avec des partenaires pour proposer des actions en direction des différents publics de la commune.

- **Pour les séniors**, en novembre 2014, nous vous avons conviés, en partenariat avec le CLIC, à une réunion d'information « pratiquer une activité physique à mon âge ? », suivie d'un atelier de sensibilisation et de démonstration avec l'association « Ma Vie ». Suite à vos demandes, nous lançons, toujours avec les mêmes partenaires, une session de trois mois d'**Ateliers Gym'Santé Seniors**, prise en charge financièrement par le CLIC. Nous vous invitons dans un premier temps, à une réunion d'information le mardi 22 septembre à 10h au foyer communal. Des séances de gym animées par des professionnels seront ensuite proposées gratuitement pendant trois mois les mardis après-midis de 14h à 15h30 au foyer communal.
- **Pour aborder sans tabou le délicat sujet des impacts de la drogue et de l'alcool sur les familles**, nous nous sommes associés à des communes voisines et à des spécialistes pour vous proposer une réunion autour de ces questions.

## DROGUES et ALCOOL IMPACTS PARLONS EN ENSEMBLE !

Sensibilisation, Prévention,  
Soutien et  
Accompagnement  
aux Problématiques

**VENDREDI 2 OCTOBRE 2015 à  
19 H**  
Salle Polyvalente de Buzignargues



A l'initiative des communes de Buzignargues, Campagne,  
Galargues, Garrigues, Saint-Hilaire-de-Beauvoir  
et Saint-Bauzille-de-Montmel

Animé par l'Association PORTIA  
Pôle d'intervention en addictologie

- \* Docteur DONNADIEU RIGOLE, Responsable du service addictologie au CHU Saint-Eloi à Montpellier,
- \* Mme RENOIR, Psychologue à la Mission Locale Garrigue et Cévennes de Saint-Mathieu-de-Tréviès,
- \* La Gendarmerie de Saint-Mathieu-de-Tréviès



## Ateliers Gym'Santé Seniors

Activités Physiques Adaptées - Personnes retraitées

### Saint-Bauzille -de-Montmel



**NOUVELLE ACTIVITE  
Gym Santé Seniors**

**Réunion d'information**

**Mardi 22 septembre  
10h00**

Salle du Foyer Rural - place de la  
mairie



**Bouger en toute sécurité**  
Des ateliers encadrés par un professionnel de la santé vous sont proposés gratuitement pendant 3 mois

Sollicitation des capacités physiques

Equilibre  
Motricité

Coordination  
Mémoire

Renf.  
Musculaire

Evaluations  
Physiques

# CIRCULATION CENTRE VILLAGE

**PROCHAINEMENT**



Suite à la réunion qui s'est tenue au mois de mai et aux remarques des habitants, la municipalité a décidé, après consultation des services du Département et du bureau d'études en charge du dossier, de remettre une portion de la rue du Languedoc en double sens. Le double sens sera donc rétabli, très certainement début novembre (vous serez avertis lorsque la date sera fixée), depuis l'entrée du village côté cave coopérative jusqu'au croisement avec la voie débouchant de la place de la Mairie.

## Cette modification du sens de circulation poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre l'implantation d'arrêts de bus permettant leur accès aux personnes à mobilité réduite.
- Favoriser les déplacements des habitants du chemin des Bruses, de Favas ou pour les exploitants agricoles de la rue du Languedoc (qui ont fait part de leurs difficultés).
- Eviter aux habitants de Saint Bauzille de tourner inutilement autour du centre ancien et de diminuer sensiblement le flux journalier de véhicules dans ces voies, au bénéfice de la tranquillité de leurs habitants.
- Réguler la vitesse à l'entrée de la rue du Languedoc en opposant aux véhicules entrant la présence de véhicules circulant de la place de la Mairie à la cave. Une écluse sera implantée sur le Pont du ruisseau de Gabarelle (« Pont du Pastis ») pour renforcer l'obligation de ralentir.
- Favoriser la circulation des piétons en permettant un cheminement depuis l'entrée de la rue du Languedoc jusqu'au Foyer Communal.
- Etre un aménagement compatible avec tous les sens de circulation que l'étude en cours pourrait proposer.

**La bonne solution sera celle qui sera bâtie avec les habitants, conscients de la nécessité et de l'intérêt des compromis à accepter dans l'intérêt général. Elus et techniciens sont à votre écoute pour la construire.**

## TRAVAUX

Cet été, quelques travaux ont été réalisés sur la commune :

- La façade de « La Forge » (salle de la garderie et de la cantine) a été enduite pour améliorer son aspect extérieur et l'étanchéité des murs.
- Quelques travaux de voirie (dont la Draille) ont été effectués. Certains sont déjà endommagés par la grosse pluie de fin août !
- La rénovation encore en cours d'un appartement communal.
- Cour de l'école : pose de deux ensemble table/banc .
- Curage de fossés.

Avant fin Novembre, sera réalisé l'aménagement de l'entrée du village à hauteur du lavoir communal.

Les travaux de la rue du Four débuteront dès réception de la notification d'attribution de la subvention attendue du Département. Nous espérons une réponse pour fin septembre.

## DIVERS

La bergerie démontable de Luc CATAPANO a probablement été détruite le jour du gros orage. Ce berger devait trouver une solution dès mi-septembre pour faire pâturer ses brebis sur les parcelles situées sur le Puech et ainsi entretenir le coupe-feu comme le prévoit la convention signée avec la mairie.

Pour aider au démarrage de cette exploitation encore balbutiante et très fragile, le conseil municipal a décidé de lui prêter la bergerie communale en pierre. Luc libérera la bergerie au printemps et s'est engagé à la laisser dans un parfait état de propreté.

L'amicale du CCFF l'a aidé à poser ses mangeoires ainsi qu'une porte et des barreaux aux fenêtres de ce bâtiment. Ces équipements seront utiles l'été prochain car il est devenu nécessaire de limiter l'accès de cette bergerie au public. En effet, il a été constaté que des inconscients y allumaient des feux à l'intérieur et des dégradations y ont été constatées.



## ELECTIONS REGIONALES

Le 13 juillet dernier, l'Assemblée Nationale a voté un dispositif exceptionnel allongeant jusqu'au **30 Septembre 2015**, la période d'inscriptions sur la liste électorale en vue des prochaines élections régionales des **6 et 13 décembre**.

L'inscription est possible en Mairie.

Ainsi, **les Saint-Bauzillois qui ne sont pas encore inscrits** doivent se présenter à la Mairie avant le 30 septembre 2015 aux horaires habituels d'ouverture au public, munis d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile à leur nom datant de moins de 3 mois (bulletin de salaire, quittance de loyer d'un office public ou d'une agence immobilière, facture internet, eau, énergie, impôts sur le revenu, avis de remboursements de soins médicaux - Sécurité Sociale, mutuelles -, attestation Pôle Emploi).

**Pour les Saint-Bauzillois inscrits depuis le 2 janvier 2015, aucune démarche n'est nécessaire.**

## RENTREE DES CLASSES

Comme le disait Marie Litra, « Déjà septembre. Finies les vacances, l'école recommence. »

Et ce 1er septembre, ce sont 86 enfants qui se sont retrouvés sous le préau. Quelques pleurs chez les petits (14 nouveaux arrivants !), des rires chez les plus grands... Pour la plupart, ils ont retrouvé un environnement familial avec Corinne, Myriam, Guy, Anne, Stéphanie et Chantal. Après quelques mots de bienvenue de Corinne Castellvi, la Directrice et de Françoise Matheron, Madame la Maire, tous ont répondu à l'appel de leur nom et, après un dernier petit signe de la main à leurs parents, ont suivi leur maîtresse, leur maître. Bonne année scolaire à tous !





# Saint Bauzillois, mobilisez vous !

## COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER



LE 19 SEPTEMBRE !



## FAISONS CAUSE COMMUNE

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations, jusqu'à maintenant accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions auprès des citoyens, y compris les plus vitales. Quelle institution, même très bien gérée, pourrait survivre à une telle amputation ? La vie quotidienne de 66 millions de Français, largement liée aux actions de la commune, peut-elle être considérée comme une variable d'ajustement ? Si l'on en reste là, la décision de l'Etat entraînera de graves conséquences sur les investissements et les services publics locaux...

### Des faits et des chiffres !

C'est écrit dans la loi de finances...

- 3,67  
milliards  
d'euros

c'est la baisse globale des dotations aux collectivités locales en 2015 (soit une baisse de 8,8% en 2015 et près de 12% depuis 2014 !)

56,4%  
de cette  
baisse

a concerné les communes  
et les intercommunalités  
(soit 2,076 milliards d'euros)

Et, dans le même temps, l'Etat impose  
de nouvelles dépenses aux communes !!!

1  
milliards  
d'euros

Par exemple, plus d'1 milliard d'euros doivent être dépensés par les communes pour les activités des enfants, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (compensés seulement à hauteur de 400 millions d'euros par l'Etat).

D'où cette équation implacable : **Dotations en baisse + nouvelles dépenses imposées = asphyxie programmée des communes de France = moins de services à la population**

Logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets... Vous ne pouvez être privés des services essentiels qui assurent votre cadre de vie et fondent le lien social, le vivre ensemble, si précieux et si fragile dans notre société.

A l'instar des milliers de communes de France et autant d'élus issus de toutes les sensibilités politiques, regroupés au sein de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), je refuse que vous soyez privés des services essentiels qui font votre quotidien et fondent notre « vivre ensemble ».

**Et c'est pour cela que je m'adresse directement à vous aujourd'hui. Nous devons donc agir dès maintenant.**

Comme toutes celles et tous ceux qui n'ont pas renoncé à voir leur commune disparaître et leur vie quotidienne perdre en qualité, je vous appelle à vous mobiliser avec tous les élus et moi-même **le samedi 19 septembre prochain à partir de 10 heures** en venant nous rejoindre, vous informer et signer si vous ne l'avez déjà fait sur un registre en mairie, ou sur internet la pétition proposée par l'Association des Maires de France. Pour être entendus, **signons et faisons signer "l'Appel du 19 septembre pour les communes de France"**, sur le site [www.change.org](http://www.change.org) qui est en ligne depuis le 24 août dernier.

Nous ne contestons pas la nécessité de réduire la dette publique. Mais seuls 9,5% de la dette est imputable aux collectivités. Et à l'intérieur de ces 9,5% seuls 4% sont de la responsabilité des communes et intercommunalités, alors que l'effort qui leur est demandé atteint 25%. Cette situation est vécue comme une injustice et une erreur économique!

Vous trouverez par ailleurs des informations détaillées relatives à la campagne de mobilisation sur les sites [www.jaimemacommune.com](http://www.jaimemacommune.com) et [amf.asso.fr](http://amf.asso.fr). En espérant pouvoir compter sur vous lors de ce mouvement de mobilisation sans précédent partout en France, mon équipe et moi-même vous attendons à la mairie samedi.

Merci d'avance pour votre mobilisation.

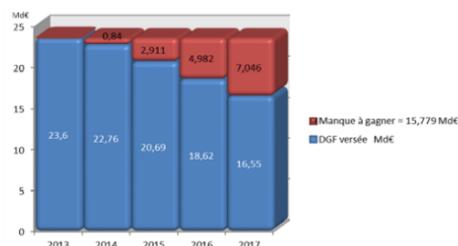
F.Matheron

La seule réduction nette, en volume, concerne les collectivités locales pour un montant de 3,67 milliards, dont 2 Md€ pour le seul bloc communal qui contribuera ainsi à 56,4% de l'effort total en 2015 !

Sur la période 2014-2017, la baisse cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal constituera au total un prélèvement sur recettes de 15,8 milliards d'euros, soit 56,4% des 28 milliards.

Le bloc communal subit ainsi l'essentiel du prélèvement alors qu'il réalise plus de 63% des investissements publics locaux avec seulement 4,1% de la dette nationale.

Baisse des dotations du bloc communal



SIGNEZ L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE  
POUR LES COMMUNES DE FRANCE SUR

CHANGE.ORG





## CENTRE DE LOISIRS « Les Cigalous du Puech »



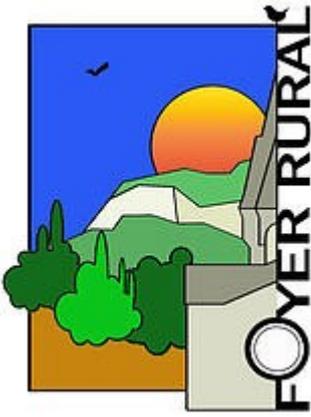
Pendant les vacances d'été 2015, le centre de loisirs « Les Cigalous du Puech » a vu sa fréquentation augmenter par rapport à l'année précédente.

Au programme : balades sur le Puech des Mourgues, jeux divers, loisirs créatifs, ateliers pâtisserie, initiation au monde du cirque, découverte du massage cardiaque, visite de la bergerie de Favas, mise en place d'un défi autour du recyclage d'ampoules, apprentissage du code de la route et bien d'autres activités ont été proposés aux enfants.

Les inscriptions pour les vacances de Toussaint seront ouvertes prochainement et seront disponibles sur le site internet de la commune : [www.saintbazuilledemontmel.fr](http://www.saintbazuilledemontmel.fr)

L'adresse mail du centre de loisirs a changé. Pour tous renseignements supplémentaires, merci de contacter Mr Charles LEMAITRE au 06.17.11.22.99 ou sur la nouvelle adresse mail du centre de loisirs : [cigalous@saintbazuilledemontmel.fr](mailto:cigalous@saintbazuilledemontmel.fr)





La saison 2014-2015 de votre Foyer Rural a été très positive : 176 adhérents ont participé à une trentaine d'activités sous forme d'ateliers ou de stages.

Cette année encore, le point d'orgue de la saison écoulée a été les 5èmes Rencontres de Mai qui furent une réussite avec des représentations de grande qualité durant 3 jours sur le thème des « Années Soixante ».

Ces 5èmes Rencontres ont débuté dès le vendredi soir, en partenariat avec nos camarades du Foyer Rural de Montaud, avec le spectacle « Chansons et Magie » de Pépy, Othello et Nathy, qui a enchanté les petits comme les grands.

Durant ces 3 jours, nous avons eu le plaisir de vous proposer :

- Du théâtre avec 2 pièces : « L'Ecole des Dupes » d'après Molière par la Cie les Planches Vertes et « Le Paquet » par la Cie Illusoires jardins.
  - De la musique avec un remarquable groupe de jeunes du village qui a enflammé la Place de la Mairie le samedi entre les 2 pièces de théâtre et l'orchestre « Pied de Poule » le dimanche.
  - Un foodtruck qui a permis de se restaurer de manière conviviale, également entre les 2 représentations,
  - Des jeux de bois et un jeu de l'Oie géant pour les enfants, une exposition de voitures anciennes, un challenge sportif pour les ados et le grand jeu des Saint Bau pour petits et grands qui s'est conclu par une vente aux enchères avec des lots à gagner.
- Et bien sûr les démonstrations des différents ateliers proposés par le Foyer Rural tout au long de l'année et des expositions au Temple (encadrement, bonsaï, sculpture...).

Nous profitons de cette occasion pour remercier l'ensemble des participants, bénévoles, adhérent(e)s et habitant(e)s pour leur implication et leur présence lors de ces 3 jours permettant ainsi que ces 5èmes Rencontres de Mai soient un succès.

Le Foyer Rural continue d'évoluer et cette évolution s'est traduite par le renouvellement du Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée Générale du 02 Juillet 2015 et la mise en place d'un nouveau bureau.

Après 8 ans de bons et loyaux services Jean-Claude Lacroix a quitté sa place de Président du Foyer Rural en laissant derrière lui une trésorerie positive et une structure solide, ce qui facilite notre tâche pour continuer dans la voie tracée. Nous lui adressons nos remerciements les plus chaleureux.

Nous remercions également l'ensemble des administrateurs sortants qui ont permis par leurs efforts et leur implication d'obtenir une telle réussite.

Le Conseil d'Administration est passé de 13 à 8 personnes, ce qui, de manière pragmatique, aura des conséquences sur le fonctionnement du Foyer et nous obligera, peut-être, à réduire ou supprimer certaines prestations. Néanmoins, soyez assurés que nos objectifs principaux - activités de qualité et convivialité - demeurent toujours nos préoccupations premières.

Le programme de la saison 2015-2016 est dans la continuité de la saison dernière avec des activités :

- sportives : le Yoga, la Gym Dynamique et la Gym Approfondie, le Hiep Khi Vo Dao (art martial vietnamien), de la danse sous toutes ses formes (Modern Jazz, Danse éveil pour les petits, Cardio jazz, Street Dance),
- manuelles : encadrement, couture, cuisine
- intellectuelles : anglais, occitan, Français Langue Etrangère.

De plus nous vous proposons pour la rentrée **de nouvelles activités** : Baby Gym (à partir de 3 ans), un niveau Initiation pour la Danse (6/7 ans), un atelier Théâtre (à partir de 9 ans), et un atelier « Remue-Méninges » (travail sur la mémoire, réactivité...)

Un stage de Patines est d'ores et déjà prévu le samedi 28 novembre 2015 et un stage de Rempaillage de chaises sera organisé début 2016.

Vous retrouverez le détail de nos activités sur notre site [www.frsaintbauzille.com](http://www.frsaintbauzille.com)

Le Conseil d'Administration du Foyer Rural vous souhaite une bonne rentrée et nous profitons de la diffusion de ce bulletin pour préciser que toutes les bonnes volontés, individuelles ou institutionnelles du village sont les bienvenues pour participer avec nous à l'organisation de ces activités au profit de tous les Saint-Bauzilloises et Saint-Bauzillois.

# CHORALE LES GARRIGUES



La Chorale Les Garrigues a, comme chaque année, fait son voyage estival. L'Italie en était la terre d'accueil, plus particulièrement la plaine du Pô. Premier arrêt : Bologne, ses arcades, la tour Asinelli et ses 500 marches, ses jolies places, Piazza Maggiore et Piazza del Nettuno.

Ensuite, direction les Apenins et visite de deux des plus beaux villages d'Italie, Dozza et Brisighella très pittoresques, avec les trompe-l'œil dont un qui rend hommage au grand cycliste Fausto Coppi.

Concert dans un charmant village, Bagnara di Romagna où nous fûmes accueillis par deux Chorales ; nous y avons partagé concert et soirée bien sympathiques. Puis ce fut Ravenne, une merveille ! Les monuments paléochrétiens, la Basilique di Sant' Apolinare, ses magnifiques mosaïques sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Petit arrêt au bord de l'Adriatique pour un bain bien mérité vu la chaleur avant de rejoindre Ferrara avec son circuit médiéval et historique. Dernier pique-nique à Lucca sur les remparts, à l'ombre du Palais Pfanner, avant de reprendre la route.

Tout cela ponctué de ciel bleu, de pâtes, de gelati, de fous rires, de beaux moments de partage. Vivement le prochain voyage, direction.... l'Alsace.

Mais en attendant, **rendez-vous pour le concert de Noël le 18 décembre, à 21h**, en l'église de notre beau village.



## **TENNIS CLUB** **SAINT BAUZILLE DE MONTMEL**

En adhérant au TCSBM, vous pourrez jouer au tennis en toute convivialité et dans une ambiance familiale. L'adhésion vous donne accès aux deux terrains tout au long de la saison. Le TCSBM vous propose par le biais de son équipe pédagogique qui est dirigée par un moniteur diplômé d'Etat, les activités suivantes :

### Ecole de Tennis :

L'Ecole de Tennis est la pierre angulaire de notre club. En effet, des plus petits (à partir de 4 ans) jusqu'aux adolescents, des cours d'initiation, de perfectionnement sont organisés les lundis, mercredis et samedis. A noter que le club participe financièrement au cours des enfants.

### Tennis Loisirs Adulte :

Pour celles et ceux qui cherchent une activité pour se détendre, venez participer aux cours « Loisirs » dispensés par notre moniteur diplômé d'Etat.

### Tennis Compétition Adulte :

Lors de la saison précédente, des équipes (féminines et masculines) ont été engagées dans les différentes compétitions organisées par le Comité de Tennis de l'Hérault ou la Ligue, que cela soit les Championnats départementaux, Séniors + 35 ans, Coupe Courtès, etc...

Le **Tennis Club Saint Bauzille de Montmel**, c'est aussi des animations tout au long de l'année : Présentation des équipes autour d'un repas festif à l'automne, Galette des rois au mois de janvier, Déplacement à l'Open sud de France, Tournoi interne et fête de fin d'année.

A noter qu'il y a encore des places disponibles pour intégrer les différents groupes. Alors si vous souhaitez vous inscrire ou tout simplement obtenir des renseignements sur l'association, n'hésitez pas à contacter **Vincent Daudé** au **06 26 86 36 30** / [tcsbm34@gmail.com](mailto:tcsbm34@gmail.com).



## LA DIANE A SIGNE LA CHARTE NATURA 2000

Natura 2000 : Les chasseurs s'engagent !

A l'occasion du salon « chasse, pêche et nature » à Saint Gély du Fesc le 6 juin, ce sont 12 sociétés de chasse volontaires qui ont signé la charte Natura 2000, **dont la DIANE SAINT BAUZILLOISE.**

Portant sur un territoire de 60 000 ha et recoupant 4 sites Natura 2000, cette charte unique permet le maintien d'une chasse durable et comprend, entre autres, des engagements en faveur des mares temporaires ou encore l'évitement des certains bords de falaises en période de reproduction des rapaces.

En présence de Ferdinand Jaoul, Conseiller Régional, de M. Robert Navarro, sénateur de l'Hérault, de M. Philippe Saurel, Président de Montpellier Métropole et Maire de Montpellier, de M. Didier Kruger, Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, de M. Jean Pierre Gaillard, Président des Fédérations régionale et départementale des chasseurs, de Monsieur Alain Barbe, Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, de M. Claude Carceller, Président du copil du site Gorges de l'Hérault et Vice Président de la Communauté de commune Vallée de l'Hérault, **les chasseurs du territoire ont montré leur volonté d'appuyer la démarche Natura 2000 dans son objectif de maintien de la biodiversité.**



### Distribution des cartes de chasse :

Une distribution des cartes aura lieu **vendredi 2 octobre 2015** de 19h00 à 20h00 à la salle des vestiaires.

**ATTENTION** ne pas oublier de se munir du **timbre de vote.**

Les jours de chasse de la saison seront les **dimanches, les mercredis, samedis et jours fériés.**

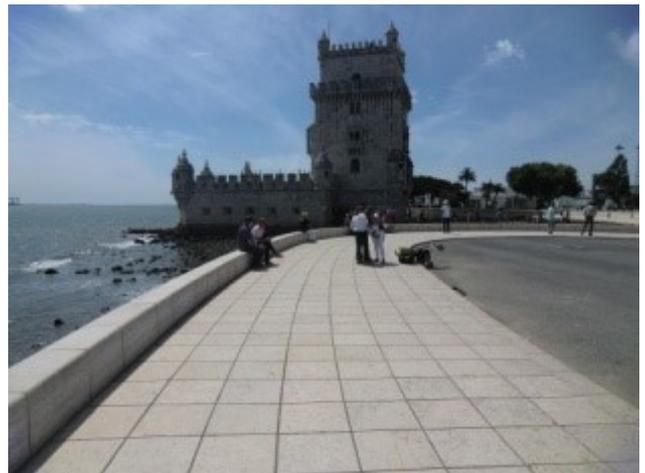
# LES TOUJOURS JEUNES

## Les "Toujours Jeunes"

Le Club des Toujours Jeunes de Montaud et Saint Bauzille de Montmel est affilié à "Généralions Mouvement" (anciennement Aînés ruraux). Cette association est un lieu de rencontres et d'échanges afin d'éviter l'isolement des personnes seules, retraitées ou non, sans limite d'âge.

Elle propose, une fois par semaine, des activités ludiques, culturelles, sportives, de loisirs et de solidarité : jeux de société et goûters, ateliers (mosaïque, tricot, Kirigami, etc...), sorties culturelles avec l'OTSI et Pierres Vives à Montpellier, 2 sorties d'une journée par an, des voyages (3 jours et 7 jours), participation aux actions de solidarité, pétanque (participation au concours GM 34, cette année encore une de nos triplettes est sélectionnée pour le concours national), repas avec animation, conférences .....

Cette année, les membres du club ont fait un séjour d'une semaine au Portugal, une journée à Cassis où 8 canques ont été visitées lors d'une promenade en bateau fort appréciée. Une découverte de Nice et de l'arrière pays niçois aura lieu début octobre avec visite de Monaco et de son célèbre aquarium ! De nombreux projets sont en discussion pour 2016 ! Alors venez vite rejoindre le club.



La cotisation de 16 euros est à acquitter le jour de l'assemblée générale qui a lieu au mois de décembre.

Nous vous informons par ailleurs, que l'adhésion aux "Généralions Mouvement" vous permet d'obtenir des remises dans certains magasins.

**Contacts** - Maryse Combettes 04 67 86 98 73 - Montaud  
- Christiane Eburderie 04 67 86 45 75 - S<sup>t</sup> Bauzille de Montmel

## COMITÉ des FÊTES!

Le Comité des Fêtes a décidé pour cette saison 2015-2016 de proposer un programme d'animations différent. Bien sûr, certains rendez-vous seront reconduits, mais dès cet automne, ils nous proposent de fêter Halloween au Foyer Communal, le samedi 31 octobre 2015. Une consommation sera offerte à toute personne déguisée !



# L' APE a besoin des parents d'élèves !

## Qu'est-ce l'APE?

L'APE « Association des parents d'élèves » de St Bazille de Montmel, a pour objectif de procurer de la joie et de promouvoir l'éveil des enfants en proposant et soutenant financièrement des activités festives pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

## Des manifestations festives :



\*Noël: goûter, achat de jeux pour la garderie, cadeau collectif

\*Pâques: chasse aux œufs, suivi d'un repas convivial tiré du sac et carnaval (voir photo atelier carnaval ci-contre)

\*Kermesse: nombreux stands dans la cour de l'école, cadeaux, repas

## Projets éducatifs:

\*Cours d'anglais: l'APE participe à hauteur de 50% du prix des cours (soit environ 1800€ par an) en complément du soutien de la Mairie sans qu'aucune participation financière ne soit demandée aux parents.

\*classe verte: l'APE soutient financièrement les sorties pédagogiques de l'école, 2000€ ont ainsi été versés pour la classe CM1 et CM2 avec pour thème (Spéléologie et Préhistoire), ce qui a permis de réduire de 100€ environ la participation par foyer.

**ATTENTION !** toutes ces manifestations ont pu avoir lieu grâce aux recettes très confortables des deux vide-greniers organisés par l'APE, le 11 novembre et le jeudi de l'Ascension, et l'implication soutenue des parents.

Malgré toute l'énergie que nous avons essayé d'insuffler à cette association, nous avons été surpris par le faible nombre de parents lors de l'assemblée générale du mardi 8 septembre 2015

(12 personnes présentes à cette réunion dont les 6 membres du bureau).

Cette AG était cruciale car elle devait permettre le renouvellement du bureau, plusieurs membres impliqués depuis de nombreuses années, dont les enfants vont quitter l'école (ou l'ont déjà quittée), étant désireux de « passer la main » tout en profitant de cette année pour mettre en place un « tuilage » en douceur et permettre la poursuite des activités.

N'ayant pas atteint le quorum de 50% des adhérents, nous n'avons pas pu voter le nouveau bureau et nous avons été contraints de lever la réunion à 21h15.

Nous tenons à vous rappeler que les membres du bureau doivent être élus chaque année, à défaut de quoi **l'association sera dissoute.**

**Une prochaine AG est prévue le mercredi 23 septembre à 20h30 à la salle paroissiale.**

Nous nous permettons d'attirer votre attention une nouvelle fois, sur l'importance de cette réunion et espérons que vous pourrez y participer, votre implication étant vivement souhaitée pour pouvoir maintenir les actions de l'APE.

Nous sommes tous parents d'élèves et savons comment la vie de famille peut parfois ne laisser que peu de temps libre. Dans la limite bien comprise des possibilités de chacun, l'APE ne survivrait pas sans l'esprit d'équipe et l'implication des parents. En vous investissant au sein de l'APE, à votre manière vous œuvrez à une scolarité agréable de vos enfants et allégez l'ensemble des tâches du bureau qui ne peuvent être davantage supportées par un petit nombre de parents, aussi motivés soient-ils.

Le bureau

# Cap sur l'Europe : Découverte de Bruxelles et des institutions européennes

*3 jours du mardi 20 au jeudi 22 octobre 2015 pour les jeunes de 15 à 17 ans*

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a fait de la mobilité des jeunes une des priorités de la politique jeunesse. C'est ainsi qu'elle développe des projets de mobilité, notamment européenne.

Afin d'enrichir les connaissances des jeunes de son territoire, la CCGPSL a prévu de proposer un voyage de découverte de la capitale européenne qu'est Bruxelles, lors des prochaines vacances de la Toussaint. A cette occasion, les participants seront amenés à appréhender leur rôle de citoyen européen, à comprendre la portée de l'Europe dans leur vie quotidienne, à rencontrer des Eurodéputés et à dialoguer avec eux. Avec ce volet « découverte des institutions Européennes », ce séjour permettra également de s'appropriier les richesses culturelles d'une grande capitale.



Ce programme est développé grâce à un partenariat local d'action jeunesse (PLAJH) signé avec le département de l'Hérault, qui a pour objectif, entre autres, de sensibiliser les jeunes à la mobilité et la citoyenneté.

- 🇪🇺 **Projet à destination des jeunes résidents des communes de la CCGPSL,**
- 🇪🇺 **Participation** demandée pour chaque inscription de **100 €**,
- 🇪🇺 **Carte nationale d'identité ou passeport** en cours de validité **obligatoire**,
- 🇪🇺 Les participants au projet s'engagent à assister à une réunion de préparation du séjour et de la rencontre avec l'Eurodéputé.

Si vous souhaitez participer à ce projet, merci de nous contacter avant le lundi 28 septembre soit par mail à [capsurlaventure@ccgpsl.com](mailto:capsurlaventure@ccgpsl.com), soit par téléphone au 04.67.55.17.04 ou 04.67.55.09.78.



# ANIMATIONS, RENDEZ-VOUS

## Invitation



**Le Domaine**  
18, Rue du Plan Vincent  
Saint Bauzille de Montmel

Samedi 17 Octobre 2015, de 10h à 16h les portes du Domaine, devenu propriété de la Commune, seront toutes ouvertes. Madame le Maire et son conseil municipal ont le plaisir de vous convier ce jour là, à une visite des lieux, à l'heure qui vous conviendra. Une dégustation de vins sera offerte toute la journée par les vignerons du Cellier du Val des Pins.

# Soirée Halloween

Venez trembler avec le comité des fêtes

Samedi 31 Octobre 2015

à partir de 18h30 au foyer

1 consommation offerte à toute personne déguisée  
Le déguisement le plus effrayant sera récompensé  
Restauration sur place

Le comité se réserve le droit de modifier le programme sans préavis et de supprimer tout ou partie des festivités.



### 11 Novembre :

- 11h30 : commémoration de l'armistice au monument aux morts
- Toute la journée marché aux puces organisé par l'APE
- Exposition au Foyer Communal de Peintres et d'Artisans d'art amateurs de l'association Ombres et Lumières à l'initiative de Michelle Battais de 9 h à 18 h

Du 11 au 15 Novembre : Exposition de peintures au Temple : Geneviève Baud

### Horaires du secrétariat de mairie :

Lundi: de 8h à 12h et de 16h à 18h30

Mardi , jeudi et vendredi : 8h à 12h

Mercredi : de 8h à 10h

Pendant les vacances scolaires, le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Le prochain Saint Bauzille info paraîtra courant janvier. Les associations qui souhaitent faire figurer des infos sur ce support communal doivent nous faire parvenir leurs textes et photos le **28 Décembre au plus tard** .

Merci à tous ceux qui ont contribué à la parution de ce numéro.



40 abonnés version numérique du Saint Bau info !

Acceptez de recevoir vos infos par mail : envoyez nous un message à [mairie@saintbauzilledemontmel.fr](mailto:mairie@saintbauzilledemontmel.fr)